

## PROCES VERBAL

### REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

Jeudi 27 janvier 2022

Le jeudi 27 janvier 2022 à 19h30 les membres du Conseil municipal dûment convoqués par Madame le Maire, Christine ORTEGAT se sont réunis à la mairie.

Présents : Mme ORTEGAT Christine, Maire, MM GRAVELLE François, BIENAIME Gérard, ELOY Gérard, adjoints. Mmes LECLERCQ Christine, ROGER Camille, MM COUTARD Michel, PARPAILLON Nicolas, ROUGEAUX Maxime conseillers municipaux.

Excusés : M. STACKLER Laurent donne procuration à M. ROUGEAUX Maxime, M. MISER Philippe.

Secrétaire de séance : Mme LECLERCQ Christine.

#### **1- Approbation du Procès-Verbal du 22 octobre 2021**

Les membres du Conseil municipal ont approuvé à l'unanimité le procès-verbal du 22 octobre 2021.

#### **2- COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS EXTERNES ET INTERNES**

**ADTO-SAO** : Un an après la fusion, le budget est équilibré malgré les difficultés du marché liées à la COVID. Il y a de grosses difficultés à répondre aux nombreuses sollicitations des collectivités du fait du turn-over incessant.

**SIEAB** : Des travaux sont en cours sur le réservoir de Préwillers. Le taux de calcaire important sur l'ensemble du réseau représente une part conséquente du budget. Des négociations sont ouvertes pour privilégier le filtrage de l'eau plutôt que de procéder à l'étape de décarbonatation.

**Commission Communication** : Le bulletin de fin d'année a été tiré à 140 exemplaires chez papet 'Imprim de Grandvilliers.

**SIRS** : Il y a beaucoup d'impayés pour la cantine, il est donc demandé aux familles concernées de bien vouloir régulariser leur situation au plus vite. Madame la Présidente ne souhaitant pas renouveler son mandat, il convient dès à présent de se poser la question de son successeur.

**Correspondant défense** : Réunion ayant rappelé que la base de Creil est numéro 1 pour le renseignement en France. C'est elle qui planifie les opérations à l'étranger, qui se charge des rapatriements et qui voit ses avions décoller en premier en cas de nécessité. Il est possible de faire appel à elle pour des manifestations du type « grandes manœuvres » mais également pour des engagements d'une durée d'une semaine pour ceux qui souhaiteraient franchir le pas. Il est rappelé que le recensement est obligatoire pour tous les jeunes au plus tard 3 mois après leur 16<sup>ème</sup> anniversaire.

**CCPV 08/11/21 et 24/01/22** : Une étude sur les eaux pluviales est en cours. Le Directeur Général des Services a quitté son poste au 1<sup>er</sup> décembre 2021 et sera remplacé à partir du 1<sup>er</sup> mars 2022. Le Débat d'Orientation Budgétaire a été mené.

**Commission environnement de la CCPV** : Des aménagements sur l'ensemble du territoire sont envisagés afin de privilégier les mobilités douces. (Vélo, marche...)

**Commission travaux** : Un abri car est à créer au niveau de la salle des fêtes et des changements sont à opérer pour ceux existant rue Prudhomme et devant l'école. Il est prévu de végétaliser l'îlot central. Des réparations sont en cours au niveau de la plomberie de la salle des fêtes.

**Trinoyal** : L'Assemblée Générale a pointé une diminution des quantités d'ordures ménagères collectées mais en parallèle le prix de rachat des matériaux triés a diminué en 2020 et le coût d'enfouissement a augmenté. Une réflexion est donc en cours sur une taxe incitative pour réduire davantage les quantités collectées.

**CCPV pré-atlas de la biodiversité** : l'ensemble de la population est invité à observer la faune et la flore de son jardin afin de mieux connaître les espèces présentes en Picardie Verte. La liste répertoriée est disponible sur « clicnatlaneuillesuroudeuil ».

### **3- Point sur les différents travaux dans la commune**

- Les fenêtres et volets de la mairie seront changés à partir du 7 février (première semaine des vacances).
- L'entreprise ADP interviendra dans la classe le 09 février pour en finir avec la fuite détectée en fin d'année.
- ALTER ECO (entreprise chargée du remplacement de la chaudière de l'école-mairie) signale que ses prix ont évolué en raison de la pénurie de certains matériaux. Le conseil autorise Mme le Maire à signer le nouveau devis.
- Le devis concernant la charpente de l'église a enfin été réceptionné le 24 janvier. Les demandes de subvention sont donc parties pour l'ensemble des travaux prévus : le changement de l'échelle, la réfection de l'amarrage de la croix et la mise aux normes du paratonnerre.
- La taille des tilleuls sur la place est prévue le 03 mars.
- L'installation du four et du réfrigérateur de la salle des fêtes est en cours. Une modification électrique est à prévoir.
- Un devis a été signé pour le nettoyage des fientes de pigeons dans le clocher de l'Eglise.
- Des devis ont été demandés pour le changement de la main courante du stade de foot. Une réunion sera organisée avec les dirigeants du club pour étudier les diverses possibilités.
- Les plants de l'opération « plan arbres » arrivent à partir du 10 février. La plantation devrait se faire samedi 12 ou samedi 19 février en fonction de la météo. La participation de chacun sera la bienvenue pour une inauguration ultérieure en fonction de la situation sanitaire.

### **5 – Mutualisation CCPV : Convention de groupement de commandes**

Madame le Maire informe que la CCPV propose un groupement de commandes permanent pour permettre de réaliser des économies d'échelle en mutualisant les besoins communs dans les familles d'achat comme :

- Les travaux de gravillonnage,
- La fourniture et la maintenance des appareils de secours (défibrillateurs, extincteurs)
- Le contrôle et la maintenance périodique des équipements sportifs
- La fourniture de panneaux de signalisation routière,
- La fourniture de papiers et enveloppes,
- La dématérialisation des marchés publics...

Le groupement de commandes n'est pas exclusif de la passation de marchés publics en dehors de cette structure, ses membres conservant la faculté de ne pas recourir aux services dudit groupement. De même, ils ne sont pas tenus de participer à chaque procédure ; chacun fera connaître son besoin en réponse à une demande du coordonnateur du groupement (CCPV).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- souhaite se rattacher à ce groupement pour bénéficier de tarifs avantageux,
- autorise Mme le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

### **6 – Adhésion au service DPO de l'ADICO via la CCPV**

La Communauté de Communes propose une mutualisation pour la prestation « Délégué à la Protection des Données » par l'intermédiaire de l'ADICO. La commune ayant déjà opté individuellement pour ce service en 2019, se verra rembourser 50% de la somme engagée à l'époque pour les prestations initiales et verra sa contribution annuelle baisser du fait du groupement de commandes de la CCPV. Madame le Maire est autorisée à signer la convention s'y rapportant.

## **7- Créations de poste**

La secrétaire de mairie ayant réussi son concours, le conseil municipal, après en avoir délibéré **DECIDE** la création d'un emploi permanent de Rédacteur premier grade relevant de la catégorie hiérarchique B à temps non complet à raison de 17,30 heures hebdomadaires à compter du 1<sup>er</sup> mars 2022.

L'agent communal est amené à partir à la retraite le 1<sup>er</sup> juin 2022. Des candidats habitant la commune se sont d'ores-et-déjà fait connaître. Il est décidé de procéder au recrutement d'un agent titulaire du poste d'adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe par voie de mutation. Le candidat retenu étant également inscrit sur liste d'aptitude de l'examen d'agent de maîtrise, il convient de créer les deux postes à raison de 35 heures hebdomadaires. La prise de poste sera effective le 09 mai 2022 pour permettre à Laurent DOUBLET de solder ses congés.

## **8- Devenir de la régie**

L'ensemble des membres n'étant pas présents, ce point est reporté à la prochaine réunion.

## **9- Formations des élus : rappel des conditions**

Il est rappelé que chaque membre du conseil a droit à des heures de formations dans le cadre du Droit Individuel à la Formation des élus locaux. Il suffit de se référer aux catalogues des organismes agréés, comme celui de l'UMO (Union des Maires de l'Oise).

## **10- Adhésion de la Communauté d'Agglomération Creil Sud Oise au SE60.**

Madame le Maire expose que la Communauté d'Agglomération Creil Sud Oise a sollicité son adhésion afin de transférer au syndicat la compétence optionnelle « Maîtrise de la Demande en Energie et Energies Renouvelables (hors travaux) ». Lors de son assemblée du 23 novembre 2021, le Comité Syndical du SE60 a approuvé l'adhésion de la Communauté d'Agglomération Creil Sud Oise.

Conformément aux dispositions visées à l'article L 5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président du SE60 a notifié la décision du Syndicat à l'ensemble de ses adhérents pour délibérer sur cette adhésion.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **APPROUVE** à l'unanimité l'adhésion de la Communauté d'Agglomération Creil Sud Oise au SE60.

## **11- Conventions déchets verts et déneigement**

Madame le Maire informe le Conseil que l'entreprise EARL GRAVELLE renouvelle sa proposition de ramassage de déchets verts pour la période du 04 avril au 14 novembre 2022. Le montant de la prestation s'élèvera à 47€ H.T /Heure.

Madame le Maire rappelle au Conseil qu'il est possible de signer une convention de prestation de services entre la Commune et les exploitants agricoles pour assurer le déneigement des voies communales, moyennant rémunération, à condition que cette activité garde un caractère accessoire pour l'exploitant. Elle propose de signer une telle convention avec M. ORTEGAT Jean-Luc, qui assure ce service depuis plusieurs années.

Après ces exposés et en avoir délibéré, le conseil municipal **APPROUVE** à l'unanimité le renouvellement des conventions déchets verts et déneigement et **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document relatif à ces affaires.

## **12 - Programmation des prochaines réunions de commissions**

- La commission cadre de vie et environnement se réunira le **jeudi 10 mars à 19h30**,
- La commission électorale devra se réunir les **jeudi 17 mars et 19 mai à 18h30**
- Le prochain conseil municipal est prévu le **jeudi 31 mars à 19h30**
- La commission communication se tiendra le **mardi 26 avril à 20h**
- La date de la commission finances sera déterminée ultérieurement en fonction des disponibilités de Philippe MISER et Laurent STACKLER.

## **13 – Enduro moto**

Le Conseil municipal est informé du passage sur son territoire (du côté de la forêt de Malmifait) le 22 mai 2022 de l'enduro moto organisé par le « Beauvais Moto Club ». Ce dernier demande aux communes traversées de bien vouloir lui fournir une autorisation. Le Conseil municipal, après discussion, se dit favorable au déroulement de cet enduro. (6 pour, 2 contre, 2 abstentions).

## **14 – Défiscalisation des hydrants Syndicat des eaux (SIEAB)**

Par le passé, le Conseil municipal a délibéré favorablement pour la défiscalisation de la contribution communale au budget incendie du Syndicat des Eaux (SIEAB). Cette contribution est répartie entre toutes les communes adhérentes au prorata du nombre d'hydrants installés dans la commune. (13 pour La Neuville sur Oudeuil, soit 3 388€ pour 2022). Le Conseil municipal décide à **l'unanimité** de continuer à défiscaliser cette contribution en 2022.

## **15 – Adhésion au débat de la protection sociale complémentaire**

Madame le Maire rappelle à l'assemblée qu'à l'instar du secteur privé, la **participation** de l'employeur devient **obligatoire** à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 pour les garanties prévoyance et du 1<sup>er</sup> janvier 2026 pour les garanties de mutuelle santé. La participation au financement de la complémentaire santé ne pourra être inférieure à 50% d'un montant de référence, et celle de la prévoyance ne pourra, quant à elle, être inférieure à 20% d'un montant de référence. Ces montants seront fixés par un décret d'application.

Le Maire informe les membres de l'assemblée que le CDG60 va lancer un appel public à concurrence en vue de conclure une convention de participation et un contrat d'assurance collectif à adhésion facultative des employeurs publics territoriaux et de leurs agents destiné à couvrir, dès 2023 :

- les frais occasionnés par une maternité, une maladie ou un accident (risque « mutuelle santé »).
- la perte de salaire en cas de maladie ou d'accident ou de verser un capital décès aux ayants-droits de l'agent ou à lui-même en cas de perte totale et irréversible d'autonomie (risque « prévoyance »).

Le Maire précise que pour envisager d'adhérer à ces conventions afin de bénéficier d'une assurance santé et prévoyance de bonne qualité avec un prix attractif du fait de la mutualisation, il convient de donner un mandat préalable au CDG 60 afin de mener à bien la mise en concurrence, étant rappelé que l'adhésion aux conventions de participation et aux contrats collectifs d'assurance associés reste libre à l'issue de la consultation.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE** de donner mandat au CDG60 pour le lancement de deux appels publics à concurrence visant à conclure une convention de participation et son contrat collectif d'assurance pour le risque prévoyance et le risque santé auprès d'un organisme d'assurance.

La séance est levée à 23 heures 30.